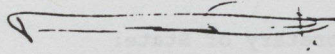


un accord entre nos gouvernements qui entrera en vigueur, après l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises en République fédérale d'Allemagne, lorsque l'unité de l'Allemagne sera réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.



Georges Vander Espt
Ambassadeur de Belgique